

Indemnité d'entretien - Indemnité de repas - Indemnité de Goûter Calculées au % du smic

SMIC

11,88 €

Frais d'entretien en fonction des heures sachant que pour 9h le tarif ne peut être inférieur à 90% du minimum garanti qui est de: 4,22 €

Soit : 3,80 € Pour 9h

Soit : 0,4220 € par heure au-delà de 9h

Soit : 4,22 € pour 10h

Soit : 4,64 € pour 11h

Ceci reste le minimum pour information

Voici les % smic que vous pouvez proposer pour les frais d'entretien en fonction des heures d'accueil ou de vos prestations d'accueil

Frais d'entretien

Periscolaire pour 8h d'accueil au-delà en prenant en considération le temps d'accueil et la désinfection suite au COVID	37,12%	4,41 €
	38,20%	4,54 €
	38,50%	4,57 €
	39,00%	4,63 €
	39,50%	4,69 €
	40,00%	4,75 €

Repas

47,00%	5,58 €
48,00%	5,70 €
49,00%	5,82 €
50,00%	5,94 €
60,00%	7,13 €

Goûter

14,00%	1,66 €
15,00%	1,78 €
16,00%	1,90 €
17,00%	2,02 €
18,00%	2,14 €

Tableau a titre indicatif proposé par l'association AMDPG
Propriété de AMDPG reproduction interdite - copyright 05/2014

